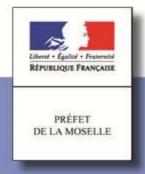


Rassemblement de la Mission Evangélique « Vie et Lumière » Gens du voyage

GROSTENQUIN

27 août au 3 septembre 2017



Sommaire

Présentation générale : les services de l'État préparent activement le rassemblement

p.4

Organisation de l'arrivée des pèlerins et du déroulement du rassemblement p.6

Les mesures prises par les services de l'État pour veiller au respect de l'ordre, de la sécurité et de la salubrité publiques pendant le rassemblement

p.8

Information et communication p.10

Accès au site – itinéraires recommandés p.10

Annexe: Plan de circulation

p.10

|| Présentation générale : les services de l'Etat préparent activement le rassemblement

a) Présentation générale

Le rassemblement annuel d'été de la mission évangélique des gens du voyage en France « Vie et Lumière » va se dérouler, en Moselle, sur **l'ancienne base aérienne de Grostenquin.**

Le rassemblement démarre officiellement le dimanche 27 août et se termine le dimanche 3 septembre, jour des baptêmes.

Le site de la base aérienne a été réquisitionné par le préfet afin d'accueillir les entre 20 000 à 25 000 pèlerins, soit entre 5 000 et 6 000 caravanes.

Ce rassemblement est préparé par les services de l'Etat, sous l'autorité de Emmanuel BERTHIER, préfet de la Moselle, en collaboration avec le pasteur Joseph Charpentier, représentant l'Association de la « Mission évangélique des tziganes de France Vie et Lumière ».

Des **comités de pilotage** associant les services de l'État et des représentants de l'association ont été mis en place chaque semaine depuis l'annonce de la tenue du rassemblement en Moselle par le ministère de l'Intérieur le 29 juin dernier.

Des groupes thématiques de travail ont aussi été constitués, concernant notamment l'aménagement de la base, l'ordre public, les secours et sécurité incendie, la protection de l'environnement ou encore l'assainissement et la salubrité.

Suite à la décision du Gouvernement d'organiser le rassemblement des gens du voyage « Vie et Lumière » en Moselle, à Grostenquin, Emmanuel BERTHIER, préfet de la Moselle, a souhaité rencontrer les élus locaux, afin de travailler en liaison avec eux sur l'organisation de ce rassemblement.

Dès l'annonce du Gouvernement, le préfet de la Moselle a souhaité maintenir un contact permanant avec les élus afin de prendre en compte leurs attentes. A cet égard, se sont tenus en amont du rassemblement 3 rencontres entre les élus locaux et le corps préfectoral.

Par ailleurs, pour le bon fonctionnement de ce rassemblement, Emmanuel BERTHIER, préfet de la Moselle, a demandé à l'ensemble des élus locaux concernés par cette manifestation de prendre un arrêté municipal concernant le stationnement et la circulation des gens du voyage pour leur commune respective.

c) Le rôle et les missions de l'Etat dans le cadre des grands rassemblements

A l'occasion des grands rassemblements, c'est au préfet du département, qu'il revient d'assurer le respect de l'ordre, de la sécurité, et de la salubrité publiques.

Dans ce cadre, le préfet coordonne la mise en place des moyens humains et matériels nécessaires au **respect de l'ordre** (forces de police et de gendarmerie), de la **sécurité** et de la **salubrité publiques** (sécurité civile, secours Incendie, services de santé, etc).

Il demeure de la **responsabilité de l'organisateur**, sous contrôle du préfet de département, de se donner les moyens nécessaires à la réalisation du rassemblement : existence d'un service d'ordre interne, prévision des équipements nécessaires pour garantir l'hygiène : bennes à ordures, sanitaires,

| Organisation de l'arrivée des pèlerins et du rassemblement

a) Un flux d'arrivée des caravanes autour du site contrôlé à compter du 1er août 2017

Il a été demandé aux gens du voyage de ne pas entrer et de ne pas stationner dans une zone d'un rayon de 10 kilomètres autour de la base aérienne de Grostenquin, à compter du 1^{er} août 2017.

Ce périmètre concerne 38 communes dont les carrefours sont tenus par la gendarmerie.

Les itinéraires routiers à privilégier pour accéder au site sont identifiés. Ces données sont disponibles sur le site internet des services de l'État.

b) Un site aménagé par les services de l'État pour recevoir le grand rassemblement

Des barrières délimitent le site réservé à l'accueil des pèlerins.

Un poste de commandement opérationnel est mis en place sur le site, pour accueillir les services de l'État : membres du corps préfectoral, gendarmes, policiers, pompiers, militaires, associations agréées de la sécurité civile, direction départementale des territoires, agence régionale de santé,...

Une décision d'interdiction de toute activité aéronautique civile est prise pour toute la durée du rassemblement : aucun survol de la zone ne sera permis sauf pour les aéronefs des services de sécurité.

c) Les conditions d'utilisation du site par l'association précisé dans un protocole

Un protocole d'engagement a été signé entre le ministère de l'Intérieur et l'association pour préciser les responsabilités, les engagements des deux parties contractantes et les modalités financières.

L'association, en tant qu'organisateur, assure le règlement de la totalité des frais dans les domaines qui lui incombent. Des conventions sont passées par l'association avec différents organismes pour assurer le ramassage des ordures, le nettoyage du site, les vidanges, etc. L'association dépose une caution, permettant, si besoin était, de couvrir les frais engagés en cas d'éventuels dégâts.

Dans ce cadre, une procédure d'indemnisation renforcée est mise en place tout au long du rassemblement afin de prendre en compte tous les dégâts constatés sur site ou à l'extérieur.

En matière de protection de l'environnement, l'association s'engage, en signant le protocole, à faire respecter l'ensemble des prescriptions en matière de protection de l'environnement, dont l'interdiction de dégrader le milieu naturel.

La chasse et la pêche sont interdites dans et hors du site.

Afin de prévenir les risques de dégradation du milieu naturel et de braconnage, l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS), l'Agence Française de Biodiversité (AFB), l'Office National des Forêts (ONF) et la Direction Départementale des Territoires (DDT) effectuent plusieurs tournées sur le site, en lien avec la gendarmerie et l'association.

Toute dégradation, pollution et prélèvement de faune sauvage fera l'objet d'un constat et d'une procédure d'indemnisation.

|| Les mesures prises par les services de l'État pour veiller au respect de l'ordre, de la sécurité et de la salubrité publiques pendant le rassemblement

a) Respect de l'ordre et mesures de sécurité pendant le rassemblement

Les forces de sécurités déployées pour encadrer le rassemblement

Lors du rassemblement, des forces de sécurité en renfort sont prévues : en plus des forces départementales, des unités de forces mobiles sont présentes dans le département pour assurer les missions de circulation et de sécurité publique.

Le dispositif de sécurité mis en œuvre pour ce rassemblement de 20 000 à 25 000 personnes, est organisé autour de **différentes phases avec des objectifs spécifiques** qui nécessitent un renforcement des forces de l'ordre par des Unités de Forces Mobiles (UFM).

Mobilisation des sapeurs-pompiers sur le site

Pendant tout la durée du rassemblement, un **plan d'intervention d'urgence** est prévu par les pompiers qui sont présents sur le site 24h/24h dans le centre d'incendie et de secours temporaire crée à cet effet.

Des **moyens matériels** sont à leur disposition notamment un véhicule de secours et d'assistance aux victimes, des véhicules de lutte contre l'incendie ...

L'aire de rassemblement a été sectorisée pour assurer une intervention la plus efficace et la plus rapide possible en cas de besoin.

Présence des associations de sécurité civile sur le site

Dans le cadre de ce rassemblement 3 associations de sécurité civile : La Croix Rouge, La croix Blanche et l'association départementale de protection civile (ADPC 57) participent au dispositif prévisionnel de secours.

Elles ont pour mission de contribuer à la mise en place des dispositifs de sécurité civile dans le cadre de rassemblements de personnes. Ainsi chaque association a mis en place des équipiers secouristes destinés à assurer une présence préventive sur le site.

Circulation sur le site

Des **chicanes** on été posées sur la piste afin de prévenir les comportements à risque liés à la vitesse.

b) Les mesures relatives à la salubrité publique

Les soins médicaux

Un poste médical est prévu sur place : permanence de médecins généralistes et de personnels paramédicaux (infirmières et/ou aides-soignants), d'un agent d'accueil, du SMUR et des secouristes pour assurer l'accueil médical des pèlerins.

Un agent d'accueil permanent de la Caisse primaire d'assurance maladie est prévu sur place.

Les hôpitaux de Metz-Thionville, St Avold, Forbach et Sarreguemines ont été mis en alerte.

Ces mesures ont pour objet d'éviter une affluence accrue dans les cabinets médicaux et les hôpitaux du département, de surcroît en période estivale.

La distribution d'eau

Toutes les dispositions sont prises pour que la présence de 20 000 à 25 000 personnes ne fragilise pas la distribution d'eau aux communes environnantes. Un ravitaillement en eau particulier du site a ainsi été prévu.

Des contrôles de la qualité de l'eau sont effectués régulièrement.

Le commerce local

Afin de favoriser le commerce de proximité, un espace réservé est ouvert aux commerçants locaux souhaitant proposer des produits agro-alimentaires à la vente. Les maires ainsi que les chambres consulaires ont été invités à diffuser l'information auprès des commerçants du secteur.

Un arrêté prévoit l'interdiction du commerce non sédentaire dans les communes environnantes.

| Information et communication

La population pourra s'informer par le biais du site internet des services de l'État (www.moselle.gouv.fr) et des pages Facebook des services (groupement de gendarmerie de la Moselle, préfecture ...).

L'impact économique de la manifestation sera mesuré et des opérations de contrôle seront réalisées par la direction départementale de la protection des populations (DDPP) et la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE).

| | Accès au site – Itinéraires recommandés

Pour compléter le dispositif de sécurité routière, les forces de gendarmerie et de police sont présentes en permanence sur les axes principaux d'accès à l'ancienne base aérienne de Grostenquin.

Il est fortement conseillé aux automobilistes d'éviter le secteur de l'ancienne base aérienne lors de l'installation et du départ des pèlerins.

ANNEXE